

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 19 NOVEMBRE 2012.

Convoqué par Monsieur Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques, le Comité Technique Local s'est réuni le Lundi 19 Novembre 2012 à 14h00 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par Patrice STAWSKI et René QUIDE membres élus, Yannick COCHEZ membre suppléant et Roger BASTIEN en qualité d'expert.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Mise en place du SIP de Lens Sud et de l'accueil dédié du site de Lens (Vote sur ce dernier point);**
- 2) Spécialisation du poste comptable de Calais Centre Hospitalier (vote);**
- 3) Transfert de la mission contentieux du contrôle fiscal à la division des affaires juridiques et contentieuse (vote);**
- 4) Présentation de la démarche stratégique;**
- 5) Bilan de l'activité de la Mission maîtrise des Risques depuis sa création;**
- 6) Questions diverses;**

1) Mise en place du SIP de Lens Sud et d l'accueil dédié du site de Lens (Vote sur ce dernier point) :

Présenté lors du CTL du 22 mars 2012, les principales modalités du futur SIP de Lens Sud ont été soumises aux représentants du personnel.

En juin un groupe de travail piloté par François MARTIN, Directeur adjoint du Pôle Fiscal a été formé et trois réunions ont été organisées au CDFIP de LENS avec les principaux acteurs locaux concernés.

- L'encadrement du SIP de Lens Sud a été confié à l'actuel responsable du CDI .
- Le transfert de 3 emplois provenant de la Trésorerie de Liévin (2B) et 1C provenant de la Trésorerie d'Avion a été posé.
 - Une étude comparative a été conduite pour s'assurer du bon calibrage du secteur de recouvrement du SIP de Lens Sud.
 - 2 contrôleurs de la Trésorerie de Liévin ont donné leur accord, pour la Trésorerie d'Avion aucun volontaire.Il est donc prévu qu'en attendant le mouvement du 1 avril 2013, le poste sera occupé par un EMR.
- Constitution de l'équipe dédiée à l'accueil généraliste à compter du 1er janvier 2013 :
 - le futur accueil sera classé grand site (en raison de la présence de deux SIP sur le site)
 - l'accueil du CDFIP de Lens s'inscrit dans un contexte socio-économique difficile, avec une population fragilisée qui se déplace massivement.
 - Avec une population de 70 000 usagers et une moyenne de 10 000 par agent, l'accueil peu comparativement aux sites d'ARRAS et de Calais être calibré à 7 agents.

- l'accueil du CDFIP de Lens après création du SIP de Lens sud sera composé de 7 agents : (3B + 4C), actuellement le SIP de Lens Nord apporte 3 agents (1B +2C), le CDI de Lens sud apporte 2 agents (1B +1C) et deux agents affectés à l'immeuble mais dépendant de Lens sud (1B + 1C).
- le protocole est en cours de finalisation.
- L'intégralité du reste à recouvrer des Trésoreries de Liévin et d'Avion existant au 31/12/2012 sera basculé au SIP de Lens sud.
- Les applications spécifiques au recouvrement seront maintenues sur les sites de Liévin et d'Avion.
- La Division Budget Immobilier assurera avant le 1er janvier 2012 l'installation des nouveaux agents.
- La Trésorerie municipale de Lens assurera la tenue de la caisse du SIP de Lens sud.

La CGT finances publique du Pas de Calais s'oppose à ce projet mal ficelé.

Les agents voient leur charges de travail une fois de plus s'accroître. Des charges qui seront de plus en plus difficiles à assumer avec les projets d'installation et de gestion des parcmètres sur la ville de Lens et l'ouverture prochaine du musée du Louvre à Lens.

Ceux qui sont appelés à rejoindre l'accueil généraliste, ont de réelles craintes pour leur avenir, craintes liées au malaise ambiant de l'accueil du public dans un contexte économique difficile, craintes liées aux problèmes de gestion du personnel, deux agents ont demandé à partir, leur remplacement pose déjà problème, va t'on faire appel au volontariat ? Va t'on suivre les règles de l'ancienneté dans le grade de l'agent ? Les agents regrettent le peu de reconnaissance de leur hiérarchie par rapport au travail accompli, ils se sentent constamment surveillés. Il veulent être partie prenante dans l'élaboration du protocole d'accord et notamment pouvoir bénéficier comme tout agent de la DGFIP de l'application des horaires variables et de pouvoir prendre, des congés mérités.

La direction semble avoir opté pour des postes à profil, dans le cadre du volontariat.
Toutes les organisations syndicales ont voté contre, sauf FO qui s'est abstenu;

2) Spécialisation du poste comptable de Calais Centre Hospitalier (vote) :

L'opération a pour objectif de spécialiser la trésorerie de Calais CH et Banlieue sur le secteur hospitalier et de confier à une seule trésorerie la gestion des collectivités de Calais et de sa banlieue.

- En tenant compte des observations formulées par l'Inspection Générale des finances,
- En préparant dans les meilleures conditions, la fiabilisation des comptes hospitaliers et leur certification en 2015,
- en intégrant le nouveau périmètre du futur EPCI de l'agglomération de Calais ?
- En proposant à nos partenaires des interlocuteurs spécialisés dans un domaine spécifique.

Le dossier de spécialisation de la Trésorerie de Calais centre Hospitalier et Banlieue sur le secteur hospitalier se traduit par la prise d'un arrêté ministériel entérinant la procédure menée au plan local. Il contient l'avis du préfet, celui de l'inspecteur Général des Finances territorialement compétent et le vote du Comité Technique Local.

La spécialisation au 1er janvier 2013 de la trésorerie de Calais Centre hospitalier et banlieue sur le secteur hospitalier, entraînera le transfert de la gestion des 13 collectivités locales de la banlieue de Calais à la Trésorerie municipale de Calais

Le basculement entraînera le transfert de 5 emplois (3B + 2C) vers la trésorerie de Calais Municipal.

- Au terme de l'opération , Calais CH aura la gestion du budget principal de l'hôpital de Calais et de 4 budgets annexes rattachés (Maisons de retraites, MAPAD, EHPAD...
- Quant à la trésorerie municipale de Calais, elle aura la gestion de 79 collectivités locales.

La trésorerie de calais hospitalier et banlieue a été implantée dans les locaux du centre des finances publiques de Calais et a permis de rationaliser les espaces de cet immeuble et de réaliser une économie de 25 0000 euros par an (loyer + charges de fonctionnement).

Le déménagement est prévu pour la première quinzaine du mois de janvier).

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais a pris le pouls d'un service déjà bien malade.

Les agents sont mécontents :

- Ils ont du subir leur 2ème déménagement consécutif et les locaux proposés aux 5 agents affectés à la recette municipale de Calais se révèlent être exigus.
- ***Ils ont perdu la méthodologie et le côté motivant de leur travail, chacun avait un portefeuille de 3 communes à gérer, il était l'interlocuteur unique de la commune, il rendait un service de qualité.***
- ***Désormais ils travaillent en pôles et les communes n'ont plus d'interlocuteur.***

Les élus sont mécontents et le font savoir par des actions ponctuelles en direction du Sous-préfet, du Préfet pour le retour à la qualité des services rendus aux collectivités locales.

En conclusion, il n'y a eu aucun gain financier, mais des dépenses supplémentaires.

Les projets initiaux invalidés pour des motifs de sécurité ne sont pas justifiés, trop chers pour le Préfet et la DDFIP.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre à l'exception de FO qui a quitté la salle de réunion sans participer au vote.

3) Transfert de la mission contentieux du contrôle fiscal à la division des affaires juridiques et contentieuse (vote) :

A l'origine de cette réorganisation, une mission d'audit sur la division affaires juridiques et contentieux.

L'audit n'a pas constaté que la division fonctionnait mal, mais depuis la fusion, dans toutes les directions, le contentieux fait partie de la 2nde division et le contrôle fiscal se trouve dans une autre division.

A la DDFIP du Pas de Calais, l'on était juge et partie, Le traitement du contentieux concernait 3 divisions, désormais il est mis en place deux services

- La mission du contentieux : contentieux administratif et juridictionnel.
- La mission de contrôle.

Le regroupement de la mission contentieux au sein d'une même division permettrait ainsi :

- Le recentrage de la division du Contrôle Fiscal sur un soutien plus important du réseau ;
- Le développement d'une animation et d'une expertise technique dans le domaine de la fiscalité patrimoniale.
- La mise en œuvre d'une stratégie globale de contrôle interne des affaires contentieuses et gracieuses.

Les 4 rédacteurs ont été réunis, ils ont été parfaitement informés, afin de pouvoir couvrir l'ensemble de leurs missions

deux rédacteurs iront au contentieux et les deux autres au contrôle fiscal.

Le transfert des dossiers contentieux et gracieux suite à CFE à la division des Affaires Juridiques et Contentieux a été décidée et prendra effet au 2 janvier 2013, accompagnée du transfert des effectifs correspondant à cette mission.

La CGT regrette que les agents de Direction n'aient plus la sécurité de leur emploi, elle refuse la mobilité subie au détriment d'une mobilité choisie. Une fois encore les agents ont été mis devant le fait accompli.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre, sauf FO qui s'est abstenu.

4) Présentation de la Démarche Stratégique :

Les Ministres ont demandés au Directeur Général de préparer une démarche stratégique à moyen terme qui aboutira au 1^{er} semestre 2013.

Cette démarche participative, animée par une équipe légère, s'appuie sur le réseau.

Au niveau de la DDFIP du Pas de Calais, la Direction a proposé à l'Équipe Démarche Stratégique de travailler sur 3 thèmes.

- La qualité de service.
- L'avenir du fonctionnement des SIE.
- L'innovation sociale.

Ces thèmes seront traités au sein de 3 ateliers de 8 à 10 personnes qui auront 3 réunions, l'objectif étant d'établir au 7 décembre, une synthèse riche en échanges.

Chaque proposition et nouvelle, innovante et doit être envisagée dans sa globalité.

La CGT s'est battue pendant 5 ans contre les logiques destructrices de la RGPP, ce n'est pas aujourd'hui pour accepter une démarche stratégique, marque de fabrique du nouveau Directeur Général qui porte des orientations identiques.

La DGFIP estimant la fusion faite, souhaite enraciner les contraintes en terme d'emplois, de budget par la mise en place de cette démarche stratégique et de déterminer les conditions dans lesquelles la DGFIP pourrait assurer ses missions en les adaptant.

5) Bilan de l'activité de la Mission maîtrise des Risques depuis sa création :

Le rôle de la mission maîtrise des risques, en dépit d'un contexte économique difficile est de prendre des services de précaution.

La maîtrise des risques est un mal nécessaire.

- La cellule maîtrise des risques comprend 4 personnes : 1 directeur de département, 1 cadre B et 3 cadres A.

Contrôle interne = maîtrise d'activité.

Pour l'exercice 2012 : 1200 contrôles internes ont été effectués.

- Il faut que cela se fasse ;
- qu'ils soient effectifs ;
- que cela ne devienne pas une contrainte.

Par contrôle interne, il faut comprendre contrôle de traçabilité et qualité de saisie des informations.

LA 2MR est chargée de l'élaboration et la mise à jour des organigrammes fonctionnels pour les chefs de service qui arrivent.

Elle coordonne la rédaction de guides de procédures.

Elle identifie les risques majeurs sur une cartographie départementale des risques.

6) Questions diverses :

La CGT évoque le problème lié à la tentative de suicide d'un collègue de la Brigade Régionale de vérification sur le site de Boulogne et regrette ne pas avoir été prévenue par les services de la Direction.